2 MINUTES REUNION

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 16, rue Claude Chappe - ZAE 2000 - CS 71151 - 97829 LE PORT CEDEX
841 660 384 RCS SAINT DENIS DE LA REUNION

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 179 920,46 euros en totalité au compte « *Report à nouveau* » à l'absorption des pertes antérieures. Ce dernier s'élève ainsi à -1 670,78 euros.

L'Associée Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

